S N P C
FO GENDARMERIE

civilsinFO #2

septembre 2013

LE BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS CIVILS **FORCE OUVRIÈRE** DE LA GENDARMERIE

le **personnel civil** de la gendarmerie mis à **MAP...**

ÉDITORIAL

Chers(es) camarades

Ce second numéro de ***CivilsinFO*** n'est pas annonciateur de bonnes nouvelles. En effet, malgré les espoirs suscités lors de l'élection présidentielle de mai 2012, nous constatons que ce gouvernement n'a pas plus d'empathie pour ses fonctionnaires que le précédent.

Il répond à la logique libérale et au dictat de M. Baroso, président de la Commission Européenne et de ses amis.

Il faut réaliser, de suite, des économies à tout prix sans même réfléchir à l'impact et aux conséquences que cela engendrera sur notre modèle républicain. Car il ne faut pas l'oublier, notre service public est le ciment de notre société, mais aussi le garant de notre démocratie !

Durant l'été 2012 le président de la République, le premier ministre et son gouvernement ont indiqué qu'ils mettaient fin à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Du côté des organisations syndicales, cette annonce fut accueillie comme un soulagement mais aussi un réel espoir de changement, enfin !

Mais la joie fut de courte durée car notre gouvernement, à l'automne, a inventé la Modernisation de l'Action Publique (MAP), qui concerne cette fois-ci, les trois versants de la Fonction Publique. Cette MAP, n'est ni plus ni moins qu'une RGPP déguisée car elle en reprend quasiment toutes les mesures (300 en tout) et à cela va s'ajouter quelques 200 mesures supplémentaires. Vu l'appétit libéral des membres de la Commission Européenne, ce n'est pas fini, ils en demanderont certainement encore plus !

Le 18 décembre 2012, le premier ministre a réuni le premier Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP). La feuille de route, fixée à tous les ministres, est axée uniquement sur la réduction des dépenses. Chaque département ministériel a réalisé son Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS) qui entrainera de nouvelles réformes structurelles (fusions, mutualisations, suppressions, etc). Le ministère de l'intérieur n'échappera pas à ce bouleversement et fatalement la gendarmerie sera impactée. Elle sera obligée de réorganiser son commandement territorial. Comme vous le savez déjà, une expérimentation a été conduite dans la zone Est pour une mise en place à l'été 2013. À l'été 2014, l'ensemble des zones seront réorganisées. Le SNPC/FO sera présent à vos côtés pour vous accompagner dans ces bouleversements et faire en sorte qu'il y ait le moins de mobilité contrainte possible.

Que dire de la création prochaine des Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) au niveau zonal ? Ces SGAMI risquent d'absorber certaines compétences comme les plateformes CHORUS, les CSAG, les achats, etc. Ils dépendraient directement du Préfet de zone. Si tel était le cas, que resterait-il en gendarmerie ? Autant dire que la cible de 5000 personnels civils prévue sur le périmètre gendarmerie pour 2017, ne sera vraisemblablement jamais atteinte.

Du côté du pouvoir d'achat, là non plus, le gouvernement n'a pas l'intention de faire des efforts en faveur des salariés. Autrement dit, le point d'indice des fonctionnaires ainsi que les bordereaux de salaire des ouvriers de l'état resteront gelés. Pour ce qui est du Taux Moyen d'Objectif (TMO), le montant de la part « R » (Résultat) et l'attribution de la « RO » (Réserve d'Objectifs), se feront en fonction de ce qu'il restera dans les caisses ?

Pour l'avancement, si les chiffres annoncés restent en l'état, nous courons à la catastrophe ! Pour la catégorie C les taux seraient fortement diminués et les promotions de corps seraient divisées par deux.

Les retraites n'échapperont pas à la spirale libérale et malheureusement, il va très certainement falloir travailler plus longtemps pour gagner moins.

Chers(es) camarades, les secrétaires nationaux du SNPC/FO/gendarmerie viendront dans le courant du second semestre 2013, à votre rencontre afin de vous éclairer plus précisément sur les réformes à venir et répondre aux questions que vous vous posez. Les fonctionnaires ne doivent pas être, ni les victimes ni la variable d'ajustement d'une politique qui n'a qu'un seul but, le démantèlement de notre Fonction Publique et la casse de notre modèle social.

FORCE OUVRIERE portera haut et fort les revendications et s'opposera aux dogmes de Bruxelles. À ce moment là, nous compterons sur votre soutien et sur votre mobilisation...

Amitiés syndicales. ■

Laurent Cauquil
SECRÉTAIRE NATIONAL

CivilsinFO - # 2- Le bulletin du Syndicat National des personnels civils Force Ouvrière de la gendarmerie // 202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4
Tel : 05 61 17 53 28
Directeur de la publication : Laurent Cauquil // Directeur de rédaction : Jacques Lamarque
Comité éditorial : Alain Gateau, Bernard Reisser, Dominique Lacoste, Alain Mesnier
Création et réalisation mise en page : Lorena Magee // Impression : SGI Toulouse // Tirage : 1 000 exemplaires
Commission paritaire : en cours // ISSN : 2267-327X

Un point sur les Ouvriers de l'État (OE) en gendarmerie

La constante diminution des effectifs des Ouvriers de l'État (OE), sur le périmètre gendarmerie, impacte directement les possibilités d'avancement. L'attribution des groupes par Commissions d'Avancements des Ouvriers (CAO) se détermine de la manière suivante :

- Le taux d'avancement des OE est fixé par arrêté du ministère de la défense pour une période donnée.
- Chaque conditionnant au groupe supérieur contribue à hauteur de 13% pour l'attribution d'un groupe.

Il faudra donc 8 conditionnants (8 x 13% = 1,04) pour obtenir un groupe supérieur. Ce groupe est attribué à la CAO concernée, voire à un établissement s'il justifie d'assez de conditionnants.
Ce dispositif commence à atteindre ses limites. Les zones comprenant peu d'OE ne se verront plus attribuer de groupe en raison de faibles effectifs et, à moyen terme, certains OE ne pourront plus prétendre à l'avancement du fait du trop plein des listes d'aptitude.
Le SNPC/FO a alerté la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) sur cette problématique et cela à plusieurs reprises. Nous avons obtenu que les CAO pour le millésime 2014 se réunissent au cours du dernier trimestre 2013 afin de ne pas pénaliser les agents (avancement d'échelon à l'ancienneté). Le SNPC/FO a imposé que les pré-réunions d'établissements redeviennent une réalité et que tous les ouvriers IV N puissent, par le biais d'un essai complet, intégrer une profession ouvrière et ainsi se voir offrir une perspective de carrière digne de ce nom.

Rappel de la règle pour prétendre à la prime de chef d'équipe. Encadrer au minimum 5 agents, quelques que soient leurs statuts et justifier de deux ans d'ancienneté dans l'emploi.
En conclusion : il est facile à l'administration d'imposer des équipes à encadrer en dessous de ce seuil pour ne pas attribuer les primes de chef d'équipe.

Moins d'agents = moins de promotion ! C'est pourquoi le SNPC/FO va revendiquer, comme l'a fait le ministère de la défense, le retour à l'embauche d'Ouvriers d'État pour la gendarmerie.

Conseil de discipline. La nomination des représentants ouvriers siégeant aux conseils de discipline, découle des résultats des élections des CHSCT défense et ce, pour une durée de trois ans. Les avant-dernières élections ayant eu lieu au mois de décembre 2006, les représentants désignés ainsi que les conseils de discipline (CD) qui y étaient rattachés n'avaient plus de légitimité. En conséquence, cette instance ne s'est plus réunie depuis 2010.
Les dernières élections aux CHSCT ont eu lieu le 18 octobre 2012 et le SNPC/FO a demandé à la DGGN de donner les directives nécessaires pour une mise en conformité de cette instance.
Il semblerait que pour les demandes de punition datant de plus de 6 mois, il y aurait prescription. Ce point de règlementation est actuellement à l'étude au Bureau des Affaires Générales, des Etudes et des Statuts (BAGES) du ministère de l'intérieur.
Commission de Réforme des Ouvriers de l'État (CRO) : par lettre N° 310079/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/RSSF du 6 février 2012 la direction des ressources humaines du ministère de la défense informe la DGGN de la nouvelle configuration des CRO.
Désormais, les OE en fonction à la gendarmerie nationale relèvent des CRO placées auprès du Service Parisien de Soutien de l'Administration Centrale (SPAC), des Centres Ministériels de Gestion (CMG) et des antennes des CMG en outre-mer, conformément aux dispositions de l'instruction n° 300946/DEF/SGA/DFP du 11 avril 2006 modifiée. Cette mesure est applicable dès le 1er janvier 2012.
Sans préjuger du sérieux et de la compétence de nos camarades ouvriers de la défense, les OE en fonction sur le périmètre gendarmerie n'ont plus de représentant apte à défendre leurs dossiers face à l'administration.

Elections professionnelles de décembre 2014. Comme vous le savez, courant décembre 2014, de nouvelles élections auront lieu au sein de tous les ministères. Le SNPC/FO ne manquera pas d'interroger le ministère de l'intérieur sur la position des OE de la gendarmerie, pour savoir dans quel ministère ils voteront. En effet nous sommes toujours sous « bulle gestion défense » alors que la gendarmerie est passée sous l'égide du ministère de l'intérieur, depuis le 3 août 2009. Compliqué vous avez dit ? Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les suites données à tous ces sujets. ■

Dominique Lacoste
SECRÉTAIRE NATIONAL ADJOINT

Syndiquez-vous, pour mieux vous défendre rejoignez le SNPC/FO/gendarmerie

LES ADHÉRENTS DU SNPC/FO imposables ou non imposables, en activité ou à la retraite, **sont remboursés à hauteur de 66 %** de leur cotisation annuelle par le biais d'un crédit d'impôt

BULLETIN D'ADHESION

Renvoyer à SNPC/FO gendarmerie - Centre National d'Entrainement des Forces de Gendarmerie
Caserne du Général Dupuy, Route de Gravelle , 24110 Saint-Astier
Tel : 05 53 02 30 66 - Mail : adhesions.snpcfogend@yahoo.fr

NOM ..... PRENOM .....

CORPS (merci de cocher votre choix) ☐ fonctionnaire administratif ☐ technique ☐ ouvrier de l'état ☐ contractuel

GRADE ..... INDICE .....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ..... SERVICE .....

ADRESSE PERSONNELLE ..... CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL ..... PORTABLE ..... E-MAIL ..... @.....

Fait à ..... le ..... Signature :

Comité Technique Spécial gendarmerie Nationale (CTS-GN)

REPRÉSENTANTS TITULAIRES Laurent Cauquil, Dominique Lacoste, Alain Mesnier, Rémy Dauvergne, Eddy Camuzeaux
REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS Jacques Lamarque, Linda Roumagere, Yannick Dubourdeau, Rémy Bossière, Christian Outrey

COMPTE RENDU DU CTS-GN DU 22 MAI 2013

PARMI LES SUJETS SOUMIS AU VOTE

- Le compte rendu du CTS du 4 décembre 2012 a été approuvé.
- L'arrêté relatif à la restructuration du cercle de GM de Malakoff ouvrant droit à des indemnités de restructuration au profit des personnels civils a été approuvé.
- Règlements intérieurs (RI) relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils en gendarmerie nationale.

15 RI ont été présentés aux membres du CTS-GN. Seul le SNPC/FO maintient son opposition à ces RI entraînant la perte d'acquis sociaux pour les personnels. Malheureusement, cette position du SNPC/FO n'empêchera pas la validation par la DG et les autres syndicats des RI.

LES SUJETS EN COMMUNICATION

Le point d'information sur le Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS). L'administration met en place la réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer. Cette réorganisation, comme d'autres à venir au sein de notre ministère, est une conséquence directe de la Modernisation de l'Action Publique (MAP). Pour le SNPC/FO cette réorganisation n'a qu'un seul but : faire des économies sur les personnels !

Présentation du budget 2013. Budget en baisse de 3% qui entraîne une année blanche en matière d'investissement automobile, informatique et immobilier. Les dépenses de fonctionnement courant sont aussi impactées. Par contre, le système de badgeage automatisé des personnels civils sera bien mis en place. La gendarmerie trouvera l'argent nécessaire !

Le bilan social. Il intègre pour la première fois des informations générales relatives aux personnels civils. Le prochain bilan devrait permettre une vision plus fine et donner une visibilité plus juste de cette composante. Le réseau de référents handicap a été réactivé. Ces derniers verront leur rôle renforcé dans l'accueil, la prise en charge et le conseil des personnels handicapés. La gendarmerie précise que le taux d'emploi des personnels handicapés a été de 6,5% en 2012.

L'évolution des effectifs des personnels civils. La gendarmerie confirme son plan de transformation de postes de soutien de 10 000 personnels répartis pour moitié en militaires du Corps de Soutien Technique et Administratif de la gendarmerie Nationale (CSTAGN) et en personnels civils. La cible finale n'est pas remise en cause et devra être réalisée progressivement jusqu'en 2017.

La discipline des Ouvriers de l'État (OE). Depuis octobre 2012 (élections aux CHSCT) la gendarmerie n'avait plus ses propres conseils de discipline des OE. Les conseils de discipline seront créés prochainement dans chaque région zonale par décret.

Présentation de la réorganisation territoriale. Actuellement, une expérimentation se déroule en Zone Est et certains personnels sont déjà repositionnés. Le SNPC/FO craint des mobilités forcées. Le Major Général s'engage à limiter l'impact de cette réorganisation sur les personnels. Les mobilités fonctionnelles seront privilégiées. Le maximum de personnels civils sera maintenu sur place.

Mutualisation des Centres de Soutien Automobile de la gendarmerie (CSAG). La DG confirme la continuité du processus au niveau national. À terme, les ateliers auto soutiendront également les véhicules de la Sécurité Civile. Il y aura un atelier mutualisé par département.

Position et rôle des personnels civils. C'est le « serpent de mer » de la gendarmerie. La direction crée des groupes de travail successifs, sort des notes de service (instruction de 2006) qui ne sont généralement pas appliquées par la hiérarchie locale, et on recommence ! La DG vient d'annoncer la création d'un nouveau groupe de travail...

Dispositif d'accès des contractuels (loi Sauvadet). Cette loi prévoit que les Berkanis de droit public placés sous bulle de gestion Défense soient intégrés dans le plan de titularisation du MINDEF. Encore faut-il que ces agents fassent les demandes nécessaires (examen de titularisation). À ce jour seulement 7 candidats sur 38 se sont déclarés. Le SNPC/FO encourage les agents à bénéficier de ces facilités pour intégrer le MINDEF.

QUESTIONS DIVERSES

Les agents principaux des services techniques (APST). Le SNPC/FO demande à augmenter les postes d'emplois fonctionnels d'APST sachant que 170 sont prévus sur l'ensemble du MININT. M.ALLONCLE, DRH prend note mais rappelle la difficulté de redéploiement dans les divers périmètres.

Avancement des attachés d'administration. Le SNPC/FO regrette et dénonce l'impossibilité pour les attachés du périmètre gendarmerie d'accéder à une promotion du fait de leur faible effectif. Le DRH étudie ce problème et tâchera d'y remédier

Problème de remboursement de frais de mission des Assistants des Services Sociaux (ASS). Le SNPC/FO demande qu'une solution soit rapidement trouvée pour améliorer le délai de remboursement de ces frais de mission. Le DG assure qu'une expertise est en cours et qu'une réponse sera apportée très prochainement. ■

De gauche à droite : Christian Védélago (DRH/BAGES), Dominique Lacoste (Secrétaire national adjoint), Alain Mesnier (Secrétaire national adjoint) / Patrick Duprat (DRH/MININT), Richard Lizurey (Major général) et Laurent Cauquil (Secrétaire national).

COMPTE RENDU DU CTS-GN DU 21 JUIN 2013

POINTS SOUMIS AU VOTE

- Règlements intérieurs relatifs à l'organisation du temps de travail en gendarmerie.
- 20 règlements intérieurs sont présentés
- 4 règlements sont reportés à la demande du SNPC/FO : Ecole de gendarmerie de Tulle, région centre, CNICG de Gramat et la région Auvergne.
- 16 règlements sont soumis au vote et sont majoritairement rejetés par les organisations syndicales, notamment par le SNPC/FO.

Le SNPC/FO reste fidèle à ses engagements pris lors du refus de l'arrêté du 29 octobre 2012 relatif à l'organisation du temps de travail des personnels civils dans la gendarmerie. Cet arrêté annonçait la disparition de certains acquis (semaine à 4,5 jours, jours d'ancienneté...) et instaurait de nouvelles contraintes telles que présence de 50% de l'effectif global des services en dehors des plages fixes, ticket d'entrée de 6 heures ou 12 heures... Pour le SNPC/FO, dans ces temps de crise où les fonctionnaires ne sont pas considérés, la DGGN avait un levier pour satisfaire les agents et elle n'a pas su l'utiliser...

QUESTIONS DIVERSES

Le SNPC/FO demande si la convention relative à l'action sociale sera reconduite en fin d'année et souligne la situation précaire des assistantes sociales. Le major général s'engage à faire un point de situation lors d'un prochain CTS.

Fondation « maison de la gendarmerie » . Le SNPC/FO s'insurge sur le fait que les personnels civils qui adhèrent à cette institution perdent le bénéfice de cette adhésion lorsqu'ils partent à la retraite. Depuis 2005 le SNPC/FO n'a de cesse de dénoncer cette discrimination. Malgré les engagements pris par deux directeurs généraux (Parayre et Gilles) cette situation n'est toujours pas tranchée. Il est à noter qu'à ce jour les prélèvements d'office sont toujours effectués sur les comptes bancaires de nombreux retraités civils. Le Directeur Général doit mettre fin à cette situation ! ■

COMPTE RENDU DU CTS-GN DU 9 JUILLET 2013

POINTS SOUMIS AUX VOTES

Le projet de décret portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et du ministère des outre-mer

M. Valentin, chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur et rapporteur de ce projet de décret en fait la présentation.

Pour le SNPC/FO, ce projet dans sa déclinaison fait très vite apparaitre plusieurs conséquences de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) : des fusions, des mutualisations et à terme des suppressions d'Equivalents Temps Pleins (ETP).

Le SNPC/FO fait part de l'inquiétude des personnels civils et des risques psychosociaux (RPS) que risquent d'engendrer tous ces transferts de compétences, qui occasionneront de fait, la mobilité forcée des agents. Pourtant aux dires d'un certain rapporteur, M. Vilebois, à l'occasion du CTS-GN du 22 mai 2013, la majeure partie des services de la gendarmerie susceptibles d'être transférés, est beaucoup plus performante qu'ailleurs...

Le SNPC/FO se demande alors pourquoi la gendarmerie subit de telles attaques ?

Le SNPC/FO demande, lorsque ces regroupements seront opérés, si la gendarmerie aura toujours la gestion de ses personnels civils ?

La réponse de l'administration est claire et souligne qu'à partir du moment où les agents quittent le périmètre gendarmerie, ils ne peuvent plus être gérés par celui-ci.

Le SNPC/FO souligne que suite, à la loi du 3 août 2009, entérinant le passage de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, certains agents comme les ouvriers de l'État, les TSEF et certains contactuels, n'ont pas été acceptés dans le ministère d'accueil et sont restés sous « bulle de gestion défense ».

Pourtant au regard des transferts de compétences à venir, tous les services sont armés de personnels du corps de soutien de la gendarmerie. Le SNPC/FO ne veut pas croire que le ministère de l'intérieur absorbe aujourd'hui du personnel militaire, alors qu'en 2009, il a refusé le détachement sans limitation de durée, d'une partie de la composante civile de la gendarmerie.

Pour le SNPC/FO cela n'a pas de sens et il craint malheureusement le redéploiement de ces personnels militaires dans les régions de gendarmerie ou dans les groupements. Comme le SNPC/FO le redoute depuis plusieurs mois, « la fameuse cible » de 5 000 personnels civils présents en gendarmerie à l'horizon 2017, n'est certainement que pure utopie, voire tromperie. Si tel était le cas, ce serait catastrophique pour le peu de personnels civils qui resteraient sur le périmètre en terme d'avancement, de positionnement sur des postes dits "à responsabilité". Tous le travail mené par le SNPC/FO depuis 2009 au profit du personnel civil, est en train de fondre comme neige au soleil !

Pour le SNPC/FO, ce qui est plus grave, c'est que l'administration chargée d'engager ces réformes, n'est même pas convaincue de leur bien fondé. Seulement lorsque le mal est fait, il est fait !

M. Duprat précise que des cellules d'accompagnement sont déjà en place en RH.

Avant de passer au vote, le SNPC/FO demande une interruption de séance.

Contre : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, CGT 1 voix, l'UNSA 1 voix.

Ce projet de décret rejeté à l'unanimité doit être représenté le 23 juillet 2013 et le SNPC/FO maintiendra sa position..

Le projet d'arrêté portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale

Le SNPC/FO souligne qu'à l'identique du précédent projet, le sigle DPMGN (Direction du Personnel Militaire de la gendarmerie Nationale), ne fait toujours pas apparaitre la notion de personnel civil. Le SNPC/FO demande si cette notion sera un jour prise en compte ?

Le bureau juridique de la DGGN répond que cela est impossible car, en effet, seul le DRH/MININT est responsable des personnels civils de tous les périmètres du MININT.

Le SNPC/FO demande pourquoi au service de la SDAF, seuls 9 personnels civils ont été impactés et pas des militaires? La DG répond que comme ce CTS-GN ne concerne que les personnels civils, seuls ces derniers sont ciblés, mais des militaires sont également restructurés.

Le SNPC/FO demande pourquoi le poste de chef de bureau à la SDAF a fait l'objet d'une création de NBI? La DG explique que la cotation de ce poste le permet.

Le SNPC/FO demande alors pourquoi la gendarmerie est capable de créer un poste de NBI pour un militaire et ne le fait pas pour un personnel civil. Pas de réponse de la DG !

Le SNPC/FO demande combien d'ETP ont disparu lors de la refonte de ce service? L'administration répond que 2 ETP ont été perdus.

Contre : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, l'UNSA 1 voix

Abstention: CGT 1 voix

De gauche à droite : Eddy Camuzeaux, Jacques Lamarque, Alain Mesnier, Laurent Cauquil et Dominique Lacoste

POINTS EN COMMUNICATION

L'arrêté portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur. À l'article 16 de l'arrêté, il est fait mention de l'action sociale au ministère de l'intérieur. Le SNPC/FO a reposé la question sur l'avenir de l'action sociale du ministère de la défense (MINDEF) en gendarmerie et plus précisément sur celui de nos assistantes des services sociaux (ASS) et de leurs secrétaires . Là encore une zone d'ombre subsiste sur la reconduction, ou non, de la convention (délégation de gestion cadre). Le ministère de l'intérieur souhaiterait absorber les ASS. La conséquence directe pour les personnels civils de la gendarmerie et plus précisément pour les personnels dits « du stock », à qui l'administration avait promis qu'ils conserveraient tout et qu'ils prendraient le meilleur du MININT, serait la perte d'une action sociale bien plus avantageuse. Encore un mensonge ?

Heureusement le MG attaché à l'action sociale du MINDEF et bien conscient de son importance, porte haut ce dossier très sensible et aux dires de M. Duprat, a su se montrer très convainquant face au ministre. Ce dernier donnera son arbitrage prochainement. Le SNPC/FO continuera comme il l'a toujours fait à défendre les ASS et leurs secrétaires et à demander le maintien d'une action sociale de qualité au profit de tous les agents sur le périmètre gendarmerie.

Point d'information sur le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM). Texte qui a pour but de rassembler en son sein les attachés des différents ministères. Même si ce n'était pas acquis il y a quelques temps, le ministère de l'intérieur y adhérerait. L'entrée en vigueur du CIGEM se ferait au mois d'août ou au mois de septembre 2013 par décret. La DGAFP éditera deux circulaires pour en expliquer la mode de fonctionnement.

Le corps des attachés se déclinera en trois grades : Attaché ; Attaché principal ; Attaché hors classe : Grade d'Accès Fonctionnel (GRAF).

Le SNPC/FO a interpellé M. Duprat sur l'avancement des Attachés d'administration du périmètre gendarmerie et notamment au sujet de la promesse de M. Alloncle (DRH/MININT) lors du CTS-GN du 22 mai dernier. Le DRH a promis un geste du ministère pour l'avancement 2014 pour les Attachés de la gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

- Le SNPC/FO compte-tenu du contexte économique a interpellé M. Duprat sur le **taux moyen d'objectif (TMO)**. Le SNPC/FO a demandé si le TMO serait maintenu. M. Duprat a annoncé avec prudence qu'il baisserait en administration centrale mais qu'il pourrait augmenter en services déconcentrés.
- Le SNPC/FO a posé également la question du taux **d'avancement 2014 des trois catégories A,B et C**. Là aussi avec prudence, M. Duprat a annoncé que pour les CAT A il y aurait une augmentation du quota et que pour les CAT B et C ce serait identique à 2013.
- Le SNPC/FO a rappelé que suite au « déménagement » de Lyon à Satonay les personnels civils n'ont toujours pas touché les indemnités liées aux restructurations, contrairement aux militaires.
- Le SNPC/FO se félicite de son intervention auprès de la DGGN suite au retard de l'organisation de la CAO dans la région Nord-Pas-De-Calais. En effet, celle-ci sera organisée le plus rapidement possible. ■

Grilles indi

actualisées au 1er janvier 2013

Catégorie A Administrative

> ATTACHÉS

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
1er échelon	1 an	379	349	1 615,97 €
2e échelon	1 an	423	376	1 740,99 €
3e échelon	2 ans	442	389	1 801,18 €
4e échelon	2 ans	466	408	1 889,16 €
5e échelon	2 ans	500	431	1 995,66 €
6e échelon	2 ans 1/2	542	461	2 134,56 €
7e échelon	3 ans	588	496	2 296,63 €
8e échelon	3 ans	625	524	2 426,27 €
9e échelon	3 ans	653	545	2 523,51 €
10e échelon	3 ans	703	584	2 704,09 €
11e échelon	4 ans	759	626	2 898,56 €
12e échelon		801	658	3 046,73 €

> ATTACHÉS PRINCIPAUX

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
1er échelon	1 an	504	434	2 009,55 €
2e échelon	2 ans	572	483	2 236,43 €
3e échelon	2 ans	616	517	2 393,86 €
4e échelon	2 ans	660	551	2 551,29 €
5e échelon	2 ans	712	590	2 731,87 €
6e échelon	2 ans	759	626	2 898,56 €
7e échelon	2 ans 1/2	821	673	3 116,19 €
8e échelon	2 ans 1/2	864	706	3 268,99 €
9e échelon	3 ans	916	746	3 454,20 €
10e échelon		966	783	3 625,52 €

Catégorie A Technique

> INGÉNIEURS DES SERVICES TECHNIQUES

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
1er échelon	1 an	415	369	1 708,58 €
2e échelon	1 an 1/2	458	401	1 856,75 €
3e échelon	2 ans	494	426	1 972,50 €
4e échelon	2 ans	540	459	2 125,30 €
5e échelon	2 ans	588	496	2 296,63 €
6e échelon	2 ans 1/2	621	521	2 412,38 €
7e échelon	2 ans 1/2	668	557	2 579,07 €
8e échelon	3 ans	710	589	2 727,24 €
9e échelon	3 ans	750	619	2 866,15 €
10e échelon		801	658	3 046,73 €

> INGÉNIEURS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
Echelon provisoire	2 ans	593	500	2 315,15 €
1e échelon	2 ans	642	537	2 486,47 €
2e échelon	2 ans	701	582	2 694,83 €
3e échelon	2 ans 1/2	759	626	2 898,56 €
4e échelon	2 ans 1/2	811	665	3 079,14 €
5e échelon	3 ans	864	706	3 268,99 €
6e échelon	3 ans 1/2	916	746	3 454,20 €
7e échelon		966	783	3 625,52 €

Catégorie B Administrative et Technique (NES)

> SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE
> CONTRÔLEURS DE CLASSE NORMALE

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
1er échelon	1 an	325	314	1 453,91 €
2e échelon	2 ans	333	316	1 463,17 €
3e échelon	2 ans	347	325	1 504,85 €
4e échelon	2 ans	359	334	1 546,52 €
5e échelon	3 ans	374	345	1 597,45 €
6e échelon	3 ans	393	358	1 657,64 €
7e échelon	3 ans	418	371	1 717,84 €
8e échelon	3 ans	436	384	1 778,03 €
9e échelon	3 ans	457	400	1 852,12 €
10e échelon	3 ans	486	420	1 944,72 €
11e échelon	4 ans	516	443	2 051,22 €
12e échelon	4 ans	548	466	2 157,72 €
13e échelon		576	486	2 250,32 €

> SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE
> CONTRÔLEURS DE CLASSE SUPÉRIEURE

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros
1er échelon	1 an	350	327	1514,11 €
2e échelon	2 ans	357	332	1537,26 €
3e échelon	2 ans	367	340	1574,30 €
4e échelon	2 ans	378	348	1611,34 €
5e échelon	3 ans	397	361	1671,54 €
6e échelon	3 ans	422	375	1736,36 €
7e échelon	3 ans	444	390	1805,81 €
8e échelon	3 ans	463	405	1875,27 €
9e échelon	3 ans	493	425	1967,87 €
10e échelon	3 ans	518	445	2060,48 €
11e échelon	4 ans	551	468	2166,98 €
12e échelon	4 ans	581	491	2 273,47 €
13e échelon		614	515	2 384,60 €

iciaires

actualisées au 1er janvier 2013

GRADE CLASSE ECHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICES brut	INDICES majoré	TRAITEMENT brut mensuel en euros

Catégorie B Administrative et Technique (NES)

> SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
> CONTRÔLEURS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

1er échelon	1 an	404	365	1 690,06 €
2e échelon	2 ans	430	380	1 759,51 €
3e échelon	2 ans	450	395	1 828,97 €
4e échelon	2 ans	469	410	1 898,42 €
5e échelon	2 ans	497	428	1 981,77 €
6e échelon	2 ans	524	449	2 079,00 €
7e échelon	3 ans	555	471	2 180,87 €
8e échelon	3 ans	585	494	2 287,36 €
9e échelon	3 ans	619	519	2 403,12 €
10e échelon	3 ans	646	540	2 500,36 €
11e échelon		675	562	2 602,22 €

Valeur du point au 1er juillet 2010 : 4,6303 €

Catégorie C Administrative et Technique

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2ème CLASSE
> ADJOINTS TECHNIQUES 2ème CLASSE

1er échelon	1 an	297	309	1 430,76 €
2e échelon	2 ans	298	310	1 435,39 €
3e échelon	2 ans	299	311	1 440,02 €
4e échelon	3 ans	303	312	1 444,65 €
5e échelon	3 ans	310	313	1 449,28 €
6e échelon	3 ans	318	314	1 453,91 €
7e échelon	4 ans	328	315	1 458,54 €
8e échelon	4 ans	337	319	1 477,06 €
9e échelon	4 ans	348	326	1 509,48 €
10e échelon	4 ans	364	338	1 565,04 €
11e échelon		388	355	1 643,75 €

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1ème CLASSE
> ADJOINTS TECHNIQUES 1ème CLASSE

1er échelon	1 an	298	310	1 435,39 €
2e échelon	2 ans	299	311	1 440,02 €
3e échelon	2 ans	303	312	1 444,65 €
4e échelon	3 ans	310	313	1 449,28 €
5e échelon	3 ans	323	314	1 453,91 €
6e échelon	3 ans	333	316	1 463,17 €
7e échelon	4 ans	347	325	1 504,85 €
8e échelon	4 ans	360	335	1 551,15 €
9e échelon	4 ans	374	345	1 597,45 €
10e échelon	4 ans	389	356	1 648,38 €
11e échelon		413	369	1 708,58 €

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX 2ème CLASSE
> ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 2ème CLASSE

1er échelon	1 an	299	311	1 440,02 €
2e échelon	2 ans	302	312	1 444,65 €
3e échelon	2 ans	307	313	1 449,28 €
4e échelon	3 ans	322	314	1 453,91 €
5e échelon	3 ans	336	318	1 472,43 €
6e échelon	3 ans	351	328	1 518,74 €
7e échelon	4 ans	364	338	1 565,04 €
8e échelon	4 ans	380	350	1 620,60 €
9e échelon	4 ans	398	362	1 676,17 €
10e échelon	4 ans	427	379	1 754,88 €
11e échelon		446	392	1 815,07 €

> ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX 1ème CLASSE
> ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 1ème CLASSE

1er échelon	2 ans	347	325	1 504,85 €
2e échelon	2 ans	362	336	1 555,78 €
3e échelon	3 ans	377	347	1 606,71 €
4e échelon	3 ans	396	360	1 666,91 €
5e échelon	3 ans	424	377	1 745,62 €
6e échelon	4 ans	449	394	1 824,34 €
7e échelon	4 ans	479	416	1 926,20 €
8e échelon		499	430	1 991,03 €
Echelon spécial*		499	430	1 991,03 €

* Seuls les adjoints techniques sont concernés par cet échelon spécial.

APST 2 > AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 2ème CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)

1er échelon	2 ans 1/2	390	357	1 653,01 €
2e échelon	2 ans 1/2	426	378	1 750,25 €
3e échelon	2 ans 1/2	450	395	1 828,97 €
4e échelon	3 ans	483	418	1 935,46 €
5e échelon	3 ans 1/2	510	439	2 032,70 €
6e échelon		544	463	2 143,83 €

APST 1 > AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 1ème CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)

1er échelon	2 ans	390	357	1 653,01 €
2e échelon	2 ans 1/2	427	379	1 754,88 €
3e échelon	2 ans 1/2	456	399	1 847,49 €
4e échelon	3 ans	490	423	1 958,61 €
5e échelon	3 ans	516	443	2 051,22 €
6e échelon	3 ans 1/2	547	465	2 153,09 €
7e échelon		579	489	2 264,21 €

LA RÉFORME DES RETRAITES

Une régression sociale sans fin !

La réforme des retraites imposée par les institutions européennes et internationales et soutenue par le gouvernement vient d'être mise à la concertation.

Précisons une fois de plus, qu'il ne s'agit pas de négociations mais simplement d'une présentation de la réforme aux organisations syndicales et patronales. Chacun exprime donc son avis, ses points d'accord et de désaccord, mais le gouvernement aura le dernier mot aidé du parlement. Seule la mobilisation des fonctionnaires, des salariés et des retraités pourra l'obliger à revoir son projet.

Les premiers choix issus du rapport Moreau sont une régression de plus pour les salariés publics et privés (allongement de la durée de cotisations à 43 ou 44 ans, augmentation des cotisations, diminution des retraites et pensions, etc.)

Sur le plan Fonction publique, la régression est évidente également. Le point d'indice est gelé depuis 4 ans (diminuant d'autant les recettes pour financer les pensions), les mesures catégorielles (promotions, primes, etc.) réduites de 50%, les crédits de fonctionnement, les dotations globales aux collectivités diminuent de concert et enfin même le budget de l'action sociale interministérielle devrait être réduit de 7% en 2014. Des prestations d'action sociale devraient être supprimées…

Coté conditions de travail, les suppressions d'effectifs continuent avec de plus en plus de postes supprimés en 2014 et pour partie redéployés vers les missions dénommées prioritaires de Police, gendarmerie, Justice et Education.

Coté statutaire, la multiplication d'annonces créant des CIGeM (Corps Interministériel à Gestion Ministérielle) avec les assistants de service social et les conseillers techniques de service social, mais aussi les psychologues, après les Attachés doit nous interpeller. Quel avenir dans ce cadre pour les syndicats nationaux de corps ? Quelle relation ou adéquation entre ces CIGeM et les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ? Un constat, l'interministérialité grandit au détriment des statuts particuliers de corps et des gestions ministérielles.

Enfin, les nombreux rapports en cours, et le plus récent et médiatique (le rapport Weiss-Rebière) surnommé Réate 2, prône un nouveau démantèlement des services de l'Etat au plan local (département et région). En effet, les propositions de supprimer des directions départementales interministérielles, de regrouper des structures et implantations, de supprimer environ 50 sous préfectures, ou encore de laisser le Préfet de région gérer la totalité des effectifs de l'État à son niveau, tout cela annonce de nouvelles restructurations et la continuité d'un climat anxiogène pour tous les agents.

La Cour des comptes n'est pas en reste avec son rapport sur « L'organisation territoriale de l'État » de juillet 2013 qui recommande d'élargir la réflexion sur la Réate à l'ensemble des services de l'État, (Police, Justice, etc.) jusque là non concernés par la Réate.

La Cour des comptes comme le rapport Weiss-Rebière soutient l'interministérialité par la gestion des personnels sous l'autorité du Préfet de région, encourageant même des rapprochements avec la fonction publique territoriale.

Avec un tel constat, et malgré les revendications portées à tous les niveaux par les structures FO, il est évident que seule une action collective permettra d'inverser la tendance et stopper ce gouvernement.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre soutien afin de dire STOP à cette politique d'austérité qui appauvrit les salariés, dégrade leurs conditions de travail et met gravement en danger le service public républicain et ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. ■

Christian Grolier

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIÈRE

Déplacements des secrétaires nationaux au cours du premier semestre 2013

Dans le courant du 1er semestre 2013, les secrétaires nationaux du SNPC/FO ont effectué plusieurs déplacements pour aller à la rencontre du personnel civil de la gendarmerie. Dans ces périodes de changement et d'incertitude, le but de ces visites est d'informer les agents sur leurs statuts, sur les décisions prises au Comité Technique Spécial (CTS) et plus généralement sur la politique menée au sein du ministère de l'intérieur impactant de fait, la gendarmerie. C'est aussi un moment d'échanges permettant de prendre connaissance de certains problèmes et de certaines situations compliquées que les agents subissent. À l'issue de ces réunions d'information, les secrétaires nationaux accompagnés généralement du délégué régional SNPC/FO sont reçus par le commandant de région ou d'établissement. Ces bilatérales, permettent d'aborder des situations particulières mais aussi d'échanger sur la réserve d'objectifs (RO), de sensibiliser le commandement sur l'importance de l'entretien professionnel pour la carrière des agents par exemple. Les représentants nationaux sont attachés à ce travail de contact et de terrain permettant ainsi de faire avancer le dialogue social en gendarmerie.
À très bientôt. ■

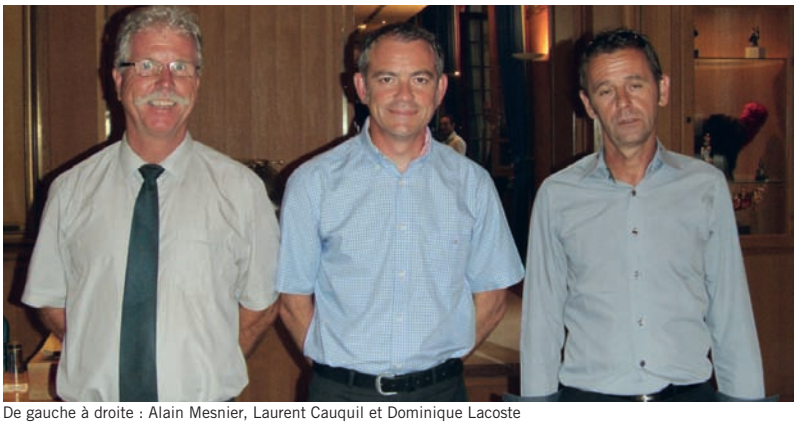
De gauche à droite : Alain Mesnier, Laurent Cauquil et Dominique Lacoste

Réunions d'information

> 06 fév. 2013	Réunion à la région de gendarmerie Nord-Pas-de-Calais à Lille
> 20 fév. 2013	Réunion à Paris au Quartier des Célestins (Garde Républicaine) et à la région de gendarmerie d'Ile-de-France à Maisons-Alfort
> 28 fév. 2013	Réunion au CAFZ de Bordeaux
> 12 mars 2013	Réunion à la région de gendarmerie Languedoc-Roussillon à Montpellier
> 13 mars 2013	Réunion à la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte- d'Azur à Marseille
> 14 mars 2013	Réunion à la Direction Générale de la gendarmerie Nationale à Paris
> 16 avril 2013	Réunion à la région de gendarmerie Rhône-Alpes à Lyon
> 17 avril 2013	Réunion à la région de gendarmerie Auvergne à Clermont-Ferrand
> 27 juin 2013	Réunion à la région de gendarmerie Midi-Pyrénées à Toulouse

Calendrier prévisionnel

CAP Nationales ADMINISTRATIFS 2013

CAP MUTATIONS	DATE	CAP AVANCEMENTS	DATE
Attachés	Jeu. 28 nov. 2013	Attachés	Jeu. 10 oct. 2013
Secrétaires administratifs	Jeu. 5 déc. 2013	Secrétaires administratifs	Jeu. 17 oct. 2013
Adjoints administratifs	Jeu. 12 déc. 2013	Adjoints administratifs	Jeu. 15 oct. 2013

CAP Nationales TECHNIQUES 2013

CAP MOBILITÉ/RA/ AVANCEMENTS	DATE
Ingénieurs	Ven. 15 nov. 2013
Contrôleurs	Mar. 10 déc. 2013
Adjoints techniques	Mar. 3 déc. 2013

Calendrier pour l'année scolaire 2013-2014

Rentrée : Zones A, B et C : mardi 3 septembre 2013

Une journée de cours sera rattrapée :
- Pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

Toussaint
Zones A, B et C : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2013

Noël
Zones A, B et C : du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014

Hiver
Zone A : du samedi 1er mars au lundi 17 mars 2014
Zone B : du samedi 22 février au lundi 10 mars 2014
Zone C : du samedi 15 février au lundi 3 mars 2014

Printemps
Zone A : du samedi 26 avril au lundi 12 mai 2014
Zone B : du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2014
Zone C : du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2014

Début des vacances d'été
Zones A, B et C : samedi 5 juillet 2014

Autorisations d'absences pour évènements de famille

Evènements de famille	Durées maximales
- Mariage du fonctionnaire	8 jours
- Décès ou maladie très grave du conjoint - Décès ou maladie très grave du père, de la mère ou des enfants	5 jours
- Mariage des pères, mères et enfants	5 jours
- Mariage des autres ascendants ou descendants - Décès ou maladie très grave des autres ascendants ou descendants - Mariage des frères et sœurs - Décès des frères et sœurs	3 jours
- Mariage collatéraux du deuxième degré (oncle, tante, neveu, nièce) - Décès des collatéraux du deuxième degré (oncle, tante, neveu, nièce)	1 jour

Section SNPC/FO/gendarmerie de la zone EST

La zone Est se trouve être, cette année, au centre de toutes les attentions de la gendarmerie. En effet celle-ci est entrée dans une phase de préfiguration de ce que devrait être la future réorganisation territoriale demandée par le ministère de l'intérieur. Les représentants de la section SNPC/FO, Eddy Camuzeaux délégué pour la zone Est et Damien Sanchez délégué adjoint, avec l'aide des représentants locaux de chaque région, ont particulièrement veillé sur le bien fondé des propositions faites par l'administration sur les repositionnements des agents impactés par la réorganisation territoriale. Les représentants du SNPC/FO gendarmerie, ont été vigilants quant au bon déroulement des reclassements des personnels civils et attentifs à ce que les propositions de nouveaux postes soient en adéquation avec les anciennes fonctions détenues par les agents. Nous avons surtout veillé à ce qu'il n'y ait aucune mutation contrainte des régions vers la région zonale.

La section Est SNPC/FO/gendarmerie s'est donnée pour devoir d'informer les agents, d'être à leur écoute en défendant et en faisant valoir leurs droits. La disponibilité et la réactivité de la section apportent une prise en charge rapide des questions et attentes des personnels civils. Elle s'engage également à faire au minimum une réunion d'information par an dans chaque région de la zone Est. La section travaille étroitement avec les autres organisations syndicales Force Ouvrière des périmètres du ministère de l'intérieur, tels que la préfecture et la police afin d'optimiser les préparations des Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL), traitant principalement les dossiers d'avancement et de mutation pour les fonctionnaires. Nous travaillons aussi avec FO-défense pour une bonne gestion de la double carrière des agents dits « du stock ». Nous remercions tous les camarades et personnels civils de la gendarmerie pour leur soutien aux différentes élections professionnelles ainsi qu'aux différentes actions menées par le SNPC/FO/gendarmerie de la zone Est. ■

LA SECTION SNPC/FO/GENDARMERIE ZONE EST

Membres du bureau de la zone Est

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Eddy Camuzeaux
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS : Fabrice Nehr
Damien Sanchez
TRÉSORIER : Didier Maillet
TRÉSORIER ADJOINT : Michael Villeger
MEMBRE : Lamort Armelle

Eddy Camuzeaux, représentant zonal

Damien Sanchez, représentant zonal adjoint

Fabrice Nehr, Michaël Villeger, Didier Maillet et Armelle Lamort

Eddy Camuzeaux, Rebecca Henry et Damien Sanchez, visite des représentants zonaux en région Franche-Comté

Message de **Jacques Lamarque**

Une retraite bien méritée : après 45 années de service et 33 années d'investissement syndical à FO Défense et FO Gendarmerie depuis 1995. Celle-ci sera effective le 15 septembre 2013, je continuerai à être disponible toujours à titre bénévole et je consacrerai maintenant mon temps à œuvrer en qualité de référent mutualiste auprès de la Mutuelle Cybèle Solidarité.
Je continuerai à être le lien entre vous et cet organisme de complémentaire santé et prévoyance, organisme qui me semble correspondre à nos attentes en matière de couverture sociale.
Pour cela j'effectuerai, comme par le passé, des réunions d'information avec les conseillers et conseillères mutualistes de vos régions afin de vous apporter les renseignements et conseils que vous êtes en droit d'attendre sur les activités de cette mutuelle de la fonction publique.
Si vous souhaitez organiser une réunion d'information dans vos établissements, n'hésitez pas à prendre contact avec moi au : 06 95 28 83 94. Toutes vos demandes seront traitées en relation avec votre chef d'établissement ou votre commandant de région. A très bientôt.

Mes salutations mutualistes les meilleures.

Prévention santé : **la cigarette électronique**

Quelles sont les différences d'effets attendues de la « vapeur » d'e.cigarette par rapport à la fumée de cigarette ?

L'absence de cancérogène connu à des taux significatifs dans les e-liquides (alors que plus de 60 cancérogènes sont identifiés dans la fumée du tabac) laisse à penser, en première approche, que la « vapeur » des e-cigarettes n'est pas directement cancérogène.
L'absence de monoxyde de carbone (CO) dans cette « vapeur » et le taux normal de monoxyde de carbone présent dans l'air expiré des utilisateurs d'e.cigarette témoignent que cette dernière ne prive pas l'organisme d'oxygène comme le fait la cigarette et que les effets cardio-vasculaires, s'ils existent, devraient être donc moins importants.
L'absence de particules solides à des taux significatifs dans la vapeur, laisse penser qu'il est hautement vraisemblable que les effets cancérogènes, irritants pour les voies respiratoires et délétères pour le cœur, des particules sont absents avec l'e.cigarette.

Avec l'e.cigarette et la cigarette, la nicotine est délivrée rapidement ou très rapidement au cerveau. A priori, les deux produits peuvent induire et entretenir une dépendance à la nicotine, mais si cela est bien prouvé pour la cigarette, c'est encore seulement suspecté pour l'e.cigarette.
Il est clairement démontré que de nombreux cancérogènes (benzène, arsenic, chrome, etc.) sont responsables des cancers liés au tabagisme, que le monoxyde de carbone et les particules fines sont les deux vecteurs majeurs de la toxicité cardio-vasculaire de la fumée des cigarettes, et enfin que les particules solides présentes dans cette fumée jouent un rôle important dans la survenue d'une insuffisance respiratoire. Il est tout aussi démontré que ces trois produits n'existent pas à des taux significatifs dans la « vapeur » des e-cigarettes.

Il est donc logique d'attendre une réduction de ces trois risques chez les fumeurs de tabac qui passent à l'e-cigarette, mais ceci reste à démontrer.

La cigarette électronique est-elle encadrée au plan législatif ou réglementaire ?

Des experts ont publié un rapport sur la cigarette électronique en mai 2013, et Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé le 31 mai la mise en place de deux mesures issues de ce rapport :

- L'interdiction de la vente aux mineurs sera mise en place dès que possible par la loi et au plus tard dans la prochaine loi de santé publique.
- L'interdiction de la publicité s'applique dès maintenant et sans disposition nouvelle. Une circulaire précisera les modalités de cette interdiction.;

La Ministre s'est également déclarée favorable à l'interdiction de «vapoter» dans les lieux publics où il est d'ores et déjà interdit de fumer. Le gouvernement saisira sans délai le Conseil d'Etat pour que les possibilités juridiques de cette interdiction soient précisées.

Source : Institut National du Cancer

cybèle solidarité
mutuelle umc
mutuelle de la fonction publique depuis 1994

Cybelia, le meilleur pour la santé et la prévoyance des fonctionnaires et agents des Services publics !

Sièges Sociaux

Cybèle Solidarité
Résidence Vivaldi
48 cours du Maréchal Galliéni
33400 Talence
Tél. : 05 56 51 83 80

--

Mutuelle UMC
35 rue Saint-Sabin
75011 Paris

--

UMC Cybèle Solidarité
43 avenue Honoré Serres
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 21 13 36

Nos Conseillers

En Régions

Région Aquitaine
Mme Justine SUHARD
Tél. : 06 70 29 54 18
j.suhard@mutuelle-umc.fr

Région Est
Mme Claude SAVRY
Tél. : 06 75 59 22 21
c.savry@mutuelle-umc.fr

Région P.A.C.A.
M. Alain BLANS
Tél. : 06 33 07 08 62
a.blans@mutuelle-umc.fr

Agence Marseille
Marie-Francoise RICHET
8 boulevard Baille 13006 Marseille
Tél. : 04 91 43 40 99

Région Rhône-Alpes
Mme Lydie CHAIEB
Tél. : 06 08 64 15 10
l.chaieb@mutuelle-umc.fr
Mme Adèle GOULEDEHI
Tél. : 06 08 68 30 50
a.gouledehi@mutuelle-umc.fr

Région Ouest
Mme Morgane WECKE
Tél. : 06 86 69 80 81
m.wecke@mutuelle-umc.fr

Région Parisienne
Mme Nathalie DUBOT
Tél. : 06 08 72 08 90
Tél. : 01 49 29 56 41
n.dubot@mutuelle-umc.fr

Région Midi-Pyrénées
Mme Sylvie GADEA
Tél. : 06 75 50 11 03
s.gadea@mutuelle-umc.fr
Votre Assistant mutualiste
M. Anthony HEMOUS
Tél. : 06 89 81 42 05
a.hemous@mutuelle-umc.fr

Locaux administratifs de Toulouse

Z.I. Larrieupolis
1 avenue Gutenberg
31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 34 509 519
Horaires
Du lundi au vendredi
de 9h à 17h30

Cybèle Solidarité
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 443 885 355, substituée par la Mutuelle UMC
Siège social : Résidence Vivaldi, 48 cours du Maréchal Galliéni, 33400 Talence

Mutuelle UMC
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 529 168 007
Siège social : 35 rue Saint Sabin 75011 Paris
Adresse postale : MUTUELLE UMC 35 RUE SAINT SABIN 75534 PARIS CEDEX 11
www.mutuelle-umc.fr

DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL D'EXCELLENCE 2013 CYBELIA SANTÉ TERRITORIALE

DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL D'EXCELLENCE 2013 CYBELIA SANTÉ

www.mutuelle-cybele-solidarite.com
☎ 05 34 509 519

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE